



CIHEAM

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

1^{ère} réunion des ministres de l'Agriculture des pays membres du CIHEAM

Rome, 11 mai 1999



CONCLUSIONS DE LA PRESIDENCE

1. A l'invitation de M. Paolo De CASTRO, ministre des Politiques agricoles de l'Italie, agissant en concertation étroite avec M. Lamberto DINI, ministre des Affaires étrangères, les ministres de l'Agriculture des Etats membres du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes¹ ou leurs représentants, se sont réunis à Rome le mardi 11 mai 1999.

Ils se sont réjouis d'avoir pu rencontrer, à la veille de leur réunion, Monsieur Romano PRODI, Président désigné de la Commission européenne, qui a confirmé son attachement au développement des relations avec les pays de la région méditerranéenne, facteur indispensable d'équilibre dans la stratégie d'ensemble des relations de l'Union européenne avec le reste du monde.

2. Les ministres et les chefs de délégations ont reconnu que la composition originale du CIHEAM, dont leurs pays sont membres à part entière, offrait un cadre approprié pour entamer ensemble un examen de l'évolution des économies agricoles des différents pays, dans la présente phase de profondes adaptations structurelles et institutionnelles. Dans ce contexte, le vœu a été exprimé que le CIHEAM puisse accueillir tous les pays qui le souhaitent et qui appartiennent au Bassin méditerranéen.

Ils ont précisé que la présente rencontre ne constituait pas un cadre de négociations alternatif à l'enceinte officielle où les relations euro-méditerranéennes doivent être institutionnellement traitées ; ils ont souligné cependant que leur rencontre, de par sa composition même, avait offert une occasion exceptionnelle de dialogue, entre les responsables agricoles de pays hautement représentatifs de la réalité des agricultures méditerranéennes, dans la perspective d'un renforcement du processus devant amener à la pleine réalisation du partenariat euro-méditerranéen. Ils ont relevé que la réunion avait été convoquée dans le but de rechercher une véritable solidarité méditerranéenne et une communauté d'approche vis-à-vis des échéances importantes et des grandes négociations internationales à venir.

3. La discussion intervenue a porté en effet sur les processus d'adaptation des agricultures qui subissent les effets de la mondialisation et de la libéralisation des échanges après les négociations de l'Uruguay round, alors que s'annonce déjà l'ouverture imminente d'un nouveau cycle dans le cadre de l'OMC qui placera encore une fois le secteur de l'agriculture au centre des chapitres névralgiques de la négociation.

¹ Actuellement, les pays membres du CIHEAM sont les suivants : Albanie, Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie et Turquie.



Conscients que dans cette phase **l'avenir de l'agriculture méditerranéenne** est aussi en jeu, les ministres et les chefs de délégations ont exprimé leur détermination à offrir leur contribution à la réalisation du partenariat euro-méditerranéen estimant que celle-ci passe également par une plus forte coopération dans le domaine de l'agriculture. Dans cette perspective, ils ont été d'avis qu'il fallait identifier les problèmes qui relèvent de leurs responsabilités et qui peuvent faire obstacle au processus de partenariat. L'identification des problèmes et des difficultés ainsi que des besoins réciproques devrait permettre, dans un véritable esprit de partenariat, **de gérer ensemble** cette phase de transition au lieu de donner naissance à des conflits ou de subir passivement le cours des événements.

Certains thèmes ont été tout particulièrement évoqués : valorisation de la notion de multifonctionnalité de l'agriculture ainsi que de la durabilité de l'activité agricole ; poursuite de la mise en œuvre des orientations déjà fixées dans la Déclaration de Barcelone visant à assurer une diversification ainsi qu'une complémentarité des productions agricoles.

4. La discussion a mis en exergue également les besoins que les pays partenaires méditerranéens ressentent dans leurs efforts de modernisation de leurs économies, en particulier de leurs agricultures. L'effort d'ordre structurel qui est actuellement accompli par ces pays mérite d'être soutenu dans le cadre d'une solidarité renouvelée, où les Institutions internationales, l'Union Européenne et les pays développés sont appelés à mobiliser leurs ressources, de même que des perspectives intéressantes s'ouvrent aux investissements privés au fur et à mesure qu'un climat favorable à l'investissement s'affirme en offrant ainsi aux capitaux privés la liberté de mouvement nécessaire. Le développement de l'industrie agro-alimentaire, les politiques environnementales, l'irrigation et l'utilisation rationnelle de l'eau disponible, la mise en valeur des terres, ont été cités à cet égard comme terrains possibles d'une coopération fructueuse ainsi que la contribution que les Etats membres européens, l'Union Européenne et les organisations internationales peuvent apporter au financement des politiques du développement rural qui sont menées dans les pays partenaires méditerranéens.

Il a été aussi souligné qu'il convenait de renforcer les ressources financières mises à la disposition des pays partenaires méditerranéens par l'Union Européenne afin de contribuer à la réalisation des programmes de coopération traditionnels, ainsi qu'à l'amélioration des structures agricoles et du développement rural.

5. L'accent a été mis par ailleurs sur le rôle de la formation supérieure agronomique et sur la recherche agronomique comme facteurs de développement pour l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire des pays partenaires méditerranéens.

Dans ce contexte, les missions et les activités du CIHEAM à la lumière aussi du programme de coopération cofinancé par l'Union Européenne qui est actuellement en cours d'exécution à travers des programmes d'action régionale implantés dans les pays partenaires ont été vivement appréciées et soutenues.

La valorisation du caractère spécifique méditerranéen de la formation dispensée par le CIHEAM à travers ses quatre Instituts Agronomiques Méditerranéens de Bari, Chania, Montpellier et Saragosse, agissant en coopération avec les Institutions correspondantes des pays méditerranéens a été soulignée, de même



qu'une amélioration des moyens de travail notamment l'utilisation accrue des nouvelles technologies de l'information a été préconisée.

Quant aux réseaux de recherche actifs dans la région méditerranéenne, les ministres ont encouragé la coopération entre les diverses Institutions qui ont des compétences prouvées en la matière et ont marqué l'importance de la mise en œuvre de projets qui développent la coopération tout en ayant une attention particulière à leur impact réel économique.

Les ministres et les chefs de délégations se sont félicités de la publication par le CIHEAM de son premier rapport annuel intitulé « *Développement et politiques agro-alimentaires dans la région méditerranéenne* » qui pouvait constituer un document de référence. Cette initiative ne peut que contribuer à renforcer la coopération en agriculture dans la région méditerranéenne. Ils ont, à cet égard estimé que le CIHEAM devait encore poursuivre le développement de sa mission de suivi des politiques agricoles et agro-alimentaires afin de devenir un véritable observatoire de ces politiques en Méditerranée.

En outre, l'idée d'organiser des forums de concertation et de dialogue entre les professionnels agricoles de la région méditerranéenne a été appréciée ; elle fera l'objet d'un examen approfondi lors des prochaines rencontres.

6. Au terme de leurs travaux, les ministres et les chefs de délégations ont souligné que la présente réunion de Rome avait jeté les bases d'un dialogue constructif qui méritait d'être poursuivi à l'avenir.

Ils ont convenus de porter à la connaissance des ministres des Affaires étrangères de leur pays les présentes conclusions afin qu'ils en tiennent compte dans les négociations internationales dans lesquelles ils sont engagés.

Ils ont remercié le ministre Paolo De CASTRO pour l'initiative qu'il a prise de les réunir ; ils sont convenus de se réunir régulièrement en fonction des nécessités et ont accueilli favorablement l'invitation marocaine de tenir la seconde rencontre ministérielle au Maroc l'année prochaine.

A cette fin, ils ont reconnu que le CIHEAM, compte tenu de son expérience en matière d'animation de réseaux d'aide à la décision, offrait cet espace de réflexion et d'analyse destiné à alimenter le dialogue.

Dans ce contexte, ils sont convenus que devrait être constitué un groupe informel de travail composé des représentants des ministres de l'Agriculture qui aurait pour mandat de préparer les futures rencontres ministérielles et de suivre les politiques agricoles de la région. Ce groupe ferait rapport aux ministres et tiendrait informé le Conseil d'Administration du CIHEAM. Le CIHEAM pourrait en assurer le secrétariat.

Il est entendu que l'ensemble de ces réflexions et activités devrait confluer dans la préparation d'une conférence ministérielle sur la coopération agricole à organiser dans le cadre du **partenariat euro-méditerranéen** avec le but de donner un suivi concret aux dispositions et objectifs fixés dans la déclaration de Barcelone et dans le programme de travail qui y est annexé.